



Auto école et délais de passage pour le permis de conduire

Par **rachel**, le **24/01/2011 à 15:52**

Bonjour,rnrnVoila ma situation je me suis inscrite à ECF pour passer mon permis de conduire,rnrnj'ai payé le stage accéléré de 5 jours pour le code que j'ai obtenu en Aout et j'ai fais 35 h de conduite rnrnj'ai passé mon examen de conduite la semaine dernière que j'ai raté ; pour avoir eu un inspecteur stressant à la limite de l'impolitesse rnrnMon auto école ECF m'annonce un délai de 4 mois pour une seconde date ; mais c'est inconcevable pour moi nous avons des impératifs sans compter les problèmes financiers rncar c'est très cher et ECF demande à régler tout en avance rnrnrnje suis sur traitement pour les nerfs rnrnje voudrais savoir quels sont mes recours pour que cela aye plus vite ; recours juridique et avoir les articles de loi à l'appuie rnrnMerci

Par **Tisuisse**, le **24/01/2011 à 18:58**

Bonjour,rnrnRéponse : aucun recours. La préfecture donne, à chaque auto école, les dates des épreuves et le nombre de candidats qu'elle peut présenter pour la conduite. Les dates ne sont pas du ressort de l'auto école.

Par **mimi493**, le **24/01/2011 à 19:54**

De plus, si vous avez raté le permis (le coup "c'est la faute de l'inspecteur" ...), vous devez donc continuer à apprendre.rnIl est normal que l'auto-école présente aussi les autres

candidats, vous allez passer après du fait que vous avez échoué une fois.

Par **rachel**, le **25/01/2011** à **16:33**

Alors excusez moi mais quand on conduit 35 h à 31 ans dans une auto école rnque l'on passe 25h dans un autre je pense que OUI on sait conduire et que les règles fixées par le gouvernement (genre les mains à 10h10 sur le volant) on les connaît plus que bien rnrnC'est mon ami qui a passé le permis et c'est la faute de l'examineur qu'il l'a loupé, à 31 ans il sait si il se ment à lui même ou pas ! alors si c'est pour poster des remarques comme celle la vaut mieux se passer de poster !rnrnL'examineur à tellement stressé les personnes qu'un jeune homme à craqué et l'a fait descendre de la voiture !rnfaut arrêter de se permettre des remarques quand on ne sait pas tout !rnrnle permis de conduire est un systeme mafieux ou les examinateurs (certains) sont des profiteurs et des planqués et ou les autos ecoles s'en mettent pleins les poches dans un systeme ou la crise économique est reine !rnrnil ne faut pas se plaindre apres que des personnes roulent sans permis de conduire !rnrnrnje n'ai pas de recours juridique peut etre mais je peux faire remonter ca à la DGCCRF il me semble ; si quelqu'un peut me donner de l'aide au lieu de critiquer sans savoir se serait pas mal !rnmerci !

Par **Tisuisse**, le **25/01/2011** à **17:49**

Celui qui a une réclamation à formuler au sujet de l'examineur, c'est au Ministère des Transports qu'il faut l'adresser et au préfet du département.

Par **rachel**, le **26/01/2011** à **10:17**

Oui c'est bien mais si on le fait ce n'est même plus la peine de penser à repasser le permis de conduire rnrnl'auto école nous a conseillé de le faire après avoir obtenu le diplôme